

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1162 28 septembre 1946

n° 1162 28

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 septembre 1946

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1946

Date du numéro

30 septembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

A compter du 1er octobre 1946 M. Razafin-drakoto (Pierre), commis au service des contributions directes, est chargé des fonctions d'huissier près les tribunaux français de Djibouti en remplacement du gendarme Sayde. Avant d'entrer en fonctions, M. Razafindra-koto (Pierre) prêter le serment prescrit par la loi.